

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Comité syndical de l'EP SCoT

Annexe à la délibération n°26-XXVII du 2 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2123-20-1

Population totale : 820 491 habitants

Indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents du Comité syndical

Fonction	Prénom Nom	Taux maximal autorisé en % de l'indice 1027	Indemnité allouée en % de l'indice 1027	Montant mensuel brut en €
Président	M. Joël GULLON	37.41	18.70	768.67
Vice-président	M. Florent CHOLAT	18.7	5	205.53
Vice-président	M. Grégory CESBRON	18.7	5	205.53
Vice-président	M. Jean-Claude DARLET	18.7	5	205.53
Vice-président	Mme Sylvie DRULHON	18.7	5	205.53
Vice-président	M. Anthony MOREAU	18.7	5	205.53
Vice-président	M. François OLLEON	18.7	5	205.53
Total mensuel				2 001.85
TOTAL ANNUEL				24 022.20